



16.03.2021

Référence du dossier: OFT / BAV-503.12-00007

## Informations destinées aux entreprises disposant d'installations à câbles à concession fédérale

# Rapport sur la maintenance des installations à câbles à concession fédérale

Par le présent courrier, nous vous informons du contenu et de l'organisation des rapports annuels de maintenance selon l'art. 56 de l'ordonnance sur les installations à câbles (OICa ; RS 743.011).

## 1. Rapport de maintenance

Conformément à l'art. 56 OICa, les entreprises de transport à câbles sont tenues de présenter à l'autorité de surveillance, **annuellement** ainsi que sur demande de cette dernière, les documents prévus à l'art. 50 OICa. L'OFT requiert en l'espèce un rapport annuel de maintenance (« rapport annuel ») dans lequel les entreprises de transport à câbles lui communiquent des extraits de leur dossier de maintenance et des comptes-rendus des défauts, des dérangements et des mesures prises, registres qu'elles sont obligées de tenir en vertu de l'art. 50 OICa.

L'OFT a défini le contenu et l'étendue des documents à présenter sur la base du droit régissant les transports à câbles en Suisse (LICa et OICa). La définition du contenu s'est faite en étroite concertation avec l'UCT (Union des Cadres Techniques) et RMS (Remontées mécaniques suisses). La documentation prévue par l'art. 56 OICa est utilisée par l'OFT afin de **contrôler le respect des exigences de sécurité** aux termes de l'art. 23 LICa et de l'art. 59 OICa et sert de base à l'évaluation des demandes de **renouvellement de l'autorisation d'exploiter** en vertu de l'art. 38 OICa.

### Contenu et structure du rapport de maintenance

Le rapport de maintenance couvre sept domaines à propos desquels vous avez l'obligation de donner des informations. Tous les rapports de maintenance ont désormais une structure identique, quel que soit le type d'installation concerné.

### Évaluation de l'installation en utilisant les "[Moyens auxiliaires pour l'évaluation d'installations érigées selon l'ancien droit](#)"

Veillez confirmer, s'il vous plait, à la question 8 du Rapport sur la maintenance installations à câbles "Autres Informations", pour toutes les installations approuvées en vertu de l'ancienne législation (construites avant 2007), que vous avez effectué l'évaluation de l'installation en utilisant les "Moyens auxiliaires pour l'évaluation d'installations érigées selon l'ancien droit" et que vous avez prévu la mise en œuvre des mesures ou la date à laquelle l'évaluation sera terminée.

Pour les entreprises d'installations à câbles qui ont déjà rempli le rapport annuel, veuillez envoyer cette confirmation par e-mail directement à [Sicherheitsueberwachung@bav.admin.ch](mailto:Sicherheitsueberwachung@bav.admin.ch).

Le document "Moyens auxiliaires pour l'évaluation d'installations érigées selon l'ancien droit" contient un chapitre 11 "Dispositifs électriques". Ce chapitre a créé une incertitude concernant la manière de l'utiliser. Ainsi, un groupe de travail est à l'oeuvre afin de proposer une nouvelle liste. En attendant la nouvelle proposition du groupe de travail, les aspects électriques mentionnés dans le chapitre 11 n'ont



Référence du dossier: OFT / BAV-503.12-00011

pas besoin d'être traités. Une nouvelle version du chapitre 11 est prévue pour la fin juin 2021 et sera communiquée aux entreprises.

## 2. Données de l'entreprise

L'entreprise a la possibilité de transmettre à l'OFT des informations relatives à d'éventuelles modifications de son organisation (p. ex. son organigramme actuel).

### **Saisie des cheffes/chefs techniques et des suppléantes/suppléants cheffes/chefs techniques sous la rubrique "Coordonnées de l'entreprise".**

Les entreprises de transport à câble sont responsables de veiller à ce que leurs chefs / cheffes techniques ou leurs suppléants / suppléantes soient formés / formées conformément à la réglementation et aient l'expérience d'exploitation requise.

L'OFT vous prie d'indiquer les informations concernant les chefs / cheffes techniques en activité (CT) et leurs suppléants /suppléantes (suppl. CT), désignés par la société de transport à câbles. Veuillez vérifier les données sous les « Indications sur l'entreprise » - « 2. Annonce du personnel technique » (au minimum : nom, prénom, courriel, téléphone direct ou portable, fonction). Si vous avez déjà effectué ces saisies en 2020, les données seront automatiquement transférées et il vous suffit de procéder aux modifications.

## 3. Saisie en ligne et remise des rapports

### **Déroulement de la saisie en ligne**

Vous devez traiter les rapports de maintenance au moyen du formulaire en ligne.. La saisie des données peut être interrompue à tout moment et reprise ultérieurement, les données déjà saisies étant sauvegardées.

Une fois que vous aurez répondu à toutes les questions d'un rapport, vous serez invité/e à vérifier vos données. A cette fin, un document PDF reprenant toutes les données saisies sera généré. Pour apporter d'éventuelles modifications, vous devrez revenir à la saisie des données.

Pour valider la transmission des données vérifiées, cliquer sur « Achever la saisie et transmettre les données à l'OFT ». **Veillez noter qu'après avoir validé la transmission, vous ne pourrez plus modifier les données.**

### Rapport de maintenance

Nous **attirons votre attention** sur le fait que, pour des raisons juridiques, vous devez **imprimer le justificatif (et non le rapport entier) et le retourner à l'OFT muni au minimum de deux signatures** différentes.

Ce justificatif sera généré lorsque vous aurez définitivement validé le rapport de maintenance. Imprimez-le, datez-le et munissez-le des signatures requises. **Veillez retourner le justificatif signé à l'OFT par voie postale à l'adresse suivante :**

Office fédéral des transports OFT  
Section Bases scientifiques  
3003 Berne


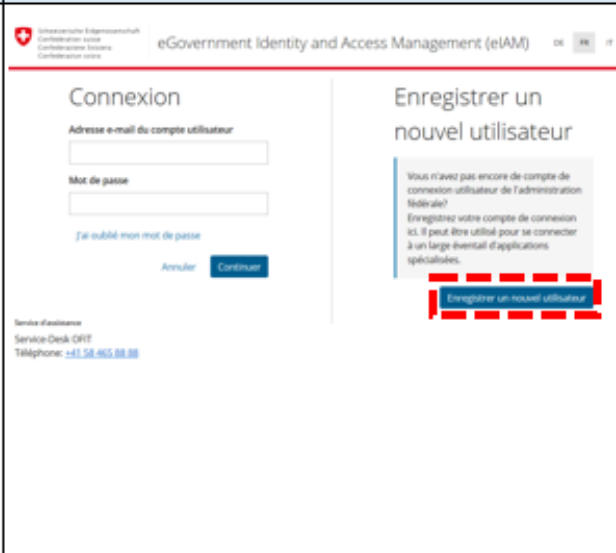

Référence du dossier: OFT / BAV-503.12-00011

## 4. Enregistrement et connexion (CH-Login)

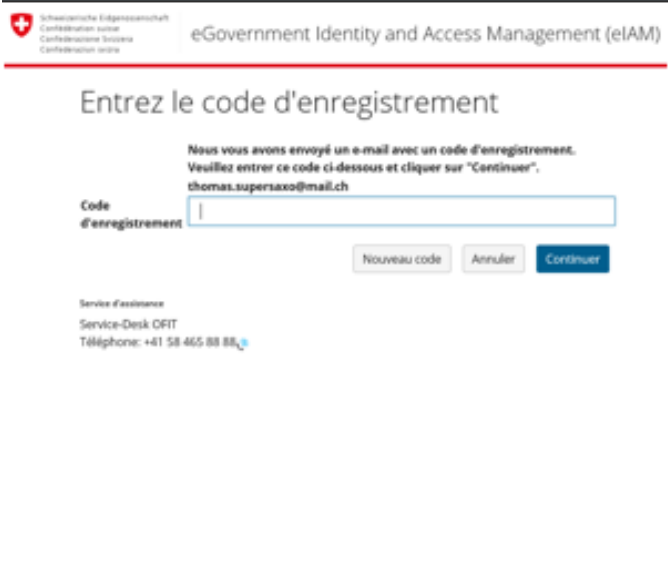


Grâce au site Internet <https://webkennzahlen.bav.admin.ch>, vous pouvez fournir à l'Office fédéral des transports (OFT) les données souhaitées. Pour que l'utilisateur puisse accéder à l'appli web depuis l'extérieur, il doit procéder à un enregistrement unique avec adresse électronique et numéro de téléphone portable - (CH-Login). Si l'utilisateur a déjà effectué un CH-Login auparavant, vous pouvez éviter cette opération.

Après l'enregistrement, vous pouvez demander un accès. La demande est transmise au service compétent à l'OFT. Elle est traitée aussi rapidement que possible, mais le traitement peut demander plusieurs jours ouvrables. Dès que l'accès est établi, vous recevez un courriel de l'OFT. Dès ce moment, vous avez accès à l'application web.CH.

Comme il s'agit de données sensibles, l'accès à l'application web est sécurisé au moyen de deux facteurs. Le premier est l'identifiant de l'utilisateur (User-ID) associé à son mot de passe, le deuxième est une composante d'identification indépendante. La présente solution utilise comme deuxième facteur le numéro de téléphone portable personnel (ou d'entreprise), sur lequel l'utilisateur reçoit pour chaque session un nouveau code de vérification (code SMS). L'accès n'est donné que si les deux facteurs sont vérifiés.

A. Instruction pour l'enregistrement CH-Login		<a href="https://webkennzahlen.bav.admin.ch">https://webkennzahlen.bav.admin.ch</a>
1. Choisir CH-Login.	2. Pour vous inscrire, veuillez choisir «Enregistrer un nouvel utilisateur».	3. Remplir tous les champs.
		

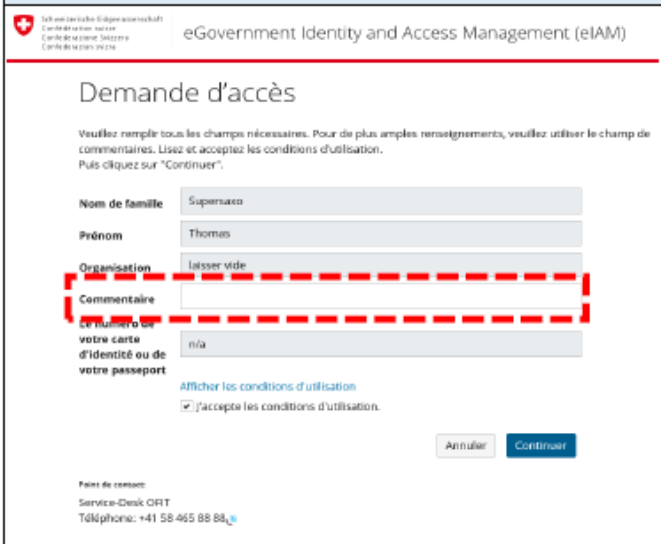
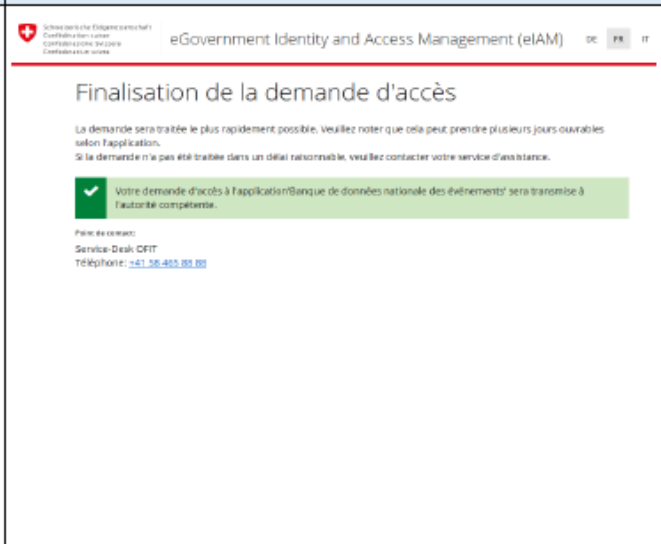
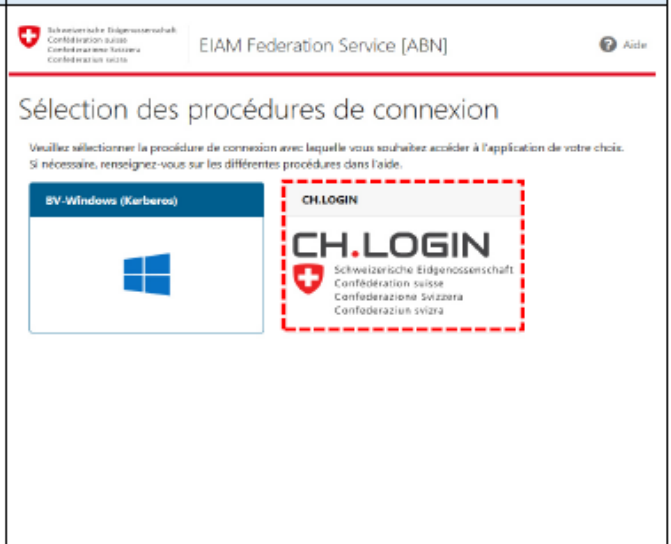
Référence du dossier: OFT / BAV-503.12-00011

<h3>4. Saisir le code que vous avez reçu par email.</h3>	<h3>5. Choisir 3 questions de sécurité et y répondre.</h3>	<h3>6. Saisir votre numéro de téléphone, puis le code de confirmation que vous allez recevoir par SMS.</h3>
		

Référence du dossier: OFT / BAV-503.12-00011

<p><b>B. Instruction pour la demande d'accès pour la NEDB</b></p>		<p><a href="https://webkennzahlen.bav.admin.ch">https://webkennzahlen.bav.admin.ch</a></p>
<p><b>1. Fermer votre navigateur internet puis rouvrir votre navigateur. Veuillez saisir l'adresse internet, puis choisir CH-Login pour vous connecter.</b></p>	<p><b>2. Identifiez-vous avec votre adresse email et votre mot de passe.</b></p>	<p><b>3. Saisir le code de confirmation que vous avez reçu par SMS.</b></p>

Référence du dossier: OFT / BAV-503.12-00011

<p>4. Contrôler les informations et accepter les conditions d'utilisation. <b>Saisissez le commentaire "Rapport annuel sur les téléphériques".</b></p>	<p>5. Votre demande d'accès a été transmise. Vous serez informé par email dès que l'administrateur aura accepté votre demande. Cette étape peut prendre quelques jours ouvrables.</p>	<p>6. Dès que vous avez reçu l'autorisation d'accès par email, connecter à l'adresse internet en vous identifiant via la page CH-Login.</p>
 <p>Swiss Government Identity and Access Management (eIAM)</p> <h3>Demande d'accès</h3> <p>Veuillez remplir tous les champs nécessaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez utiliser le champ de commentaires. Lisez et acceptez les conditions d'utilisation. Puis cliquez sur "Continuer".</p> <p>Nom de famille: Supersaxo      Prénom: Thomas      Organisation: laissez vide  <b>Commentaire</b>      Le numéro de votre carte d'identité ou de votre passeport: n/a</p> <p><a href="#">Afficher les conditions d'utilisation</a>  <input checked="" type="checkbox"/> j'accepte les conditions d'utilisation.</p> <p>Annuler Continuer</p> <p>Point de contact:      Service-Desk OFT      Téléphone: +41 58 465 88 88</p>	 <p>Swiss Government Identity and Access Management (eIAM)</p> <h3>Finalisation de la demande d'accès</h3> <p>La demande sera traitée le plus rapidement possible. Veuillez noter que cela peut prendre plusieurs jours ouvrables selon l'application.      Si la demande n'a pas été traitée dans un délai raisonnable, veuillez contacter votre service d'assistance.</p> <p><b>✓</b> Votre demande d'accès à l'application/Banque de données nationale des événements sera transmise à l'autorité compétente.</p> <p>Pour ce contact:      Service-Desk OFT      Téléphone: <a href="tel:+41584658888">+41 58 465 88 88</a></p>	 <p>Swiss Government Identity and Access Management (eIAM) Federation Service [ABN]</p> <h3>Sélection des procédures de connexion</h3> <p>Veuillez sélectionner la procédure de connexion avec laquelle vous souhaitez accéder à l'application de votre choix. Si nécessaire, renseignez-vous sur les différentes procédures dans l'aide.</p> <p>BV-Windows (Kerberos)      CH.LOGIN      Schweizerische Eidgenossenschaft      Confédération suisse      Confederazione Svizzera      Confederaziun svizra</p>

Référence du dossier: OFT / BAV-503.12-00011

## 5. Délais

L'Office fédéral des transports (OFT) a fixé les délais suivants pour l'envoi des données :

### **Rapports sur la maintenance : jusqu'au 30 avril 2021.**

Nous vous prions de respecter ces délais.

### **Conséquences en cas de non-présentation des rapports**

Nous tenons à vous signaler que l'OFT sanctionnera dorénavant plus sévèrement le non-respect des délais de remise des rapports et des données. **Aux termes de l'obligation de collaborer et à l'obligation d'informer régies par l'art. 24 LICa et l'art. 56 OICa, les entreprises de transport à câbles sont tenues de présenter** chaque année la documentation visée à l'art. 50 OICa. **Nous vous renvoyons à cet égard à l'art. 25 LICa, qui prévoit une sanction en cas d'infraction à l'obligation de collaborer au sens de l'art. 24, al. 2, LICa.**

### **Des questions ? Besoin d'aide ?**

#### **Pour les questions ou problèmes relatifs à la procédure en ligne :**

Beat Rupp

+41 58 46 55660

[beat.rupp@bav.admin.ch](mailto:beat.rupp@bav.admin.ch)

Dans l'attente de recevoir vos rapports de maintenance et vos données statistiques, nous vous remercions par avance de votre coopération.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports

Colin Bonnet, chef de section  
Section Bases scientifiques

Hanspeter Egli, chef de section  
Section Surveillance de la sécurité

Pointeur envoyer à su, sb, rf